



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2002

Original: français

Cinquante-septième session

Point 21 b) de l'ordre de jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par l'Organisations des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
assistance économique spéciale à certains pays
ou régions**

Assistance spéciale pour le redressement économique et la reconstruction de la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Conformément aux dispositions de la résolution 56/100 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2001, le présent rapport décrit l'assistance financière et matérielle fournie par le système des Nations Unies à la République démocratique du Congo dans le cadre de son processus de relance économique et de reconstruction. Cette assistance est intervenue dans un contexte où la situation politique et économique de la République démocratique du Congo offrait une certaine marge de manoeuvre aux activités du système des Nations Unies : le cessez-le-feu était plus ou moins respecté et le Gouvernement appliquait avec quelque succès un programme économique de stabilisation et de réformes économiques.

* Le retard dans la soumission de ce rapport résulte des délais liés aux approbations préalables nécessaires.



La situation sur le plan de la gouvernance et du développement humain est cependant demeurée préoccupante. Beaucoup reste à faire pour mettre en oeuvre le nouvel ordre institutionnel préconisé dans l'Accord de Lusaka et garantir ainsi l'avènement d'une paix durable ainsi que la réunification du pays. Les séquelles des deux guerres conjuguées aux déséquilibres économiques structurels maintenaient la majorité des Congolais dans des conditions précaires et difficiles caractérisées par une malnutrition, un pouvoir d'achat faible, une morbidité élevée, une déscolarisation, etc.

C'est face à ces défis que les organismes des Nations Unies ont apporté une assistance technique, financière et matérielle à la République démocratique du Congo dans les trois grands domaines visés par la résolution 56/100 de l'Assemblée générale, à savoir : le rétablissement de la sécurité et d'une paix durable; le secours d'urgence aux populations en détresse; et la relance de l'économie et la reconstruction.

Pour ce faire et pour mieux accompagner les efforts fournis par le Gouvernement et les autres partenaires au développement de la République démocratique du Congo, les organismes des Nations Unies ont opté pour une stratégie délibérément volontariste, reposant sur trois piliers, à savoir : une capacité de réponse immédiate aux formes les plus aiguës de vulnérabilité, à travers une stratégie de présence et de mobilité; un plaidoyer en faveur d'initiatives d'intérêt général « imposées » à chacun des belligérants comme étant des causes d'intérêt national; et un appui aux démarches durables et structurelles, tant sur le plan macroéconomique qu'en direction des communautés et des groupes en mesure de formuler une stratégie de sortie de crise à leur échelle.

L'appui au rétablissement de la paix et de la sécurité a consisté en la promotion des droits humains et de la culture de la paix par des activités de formation ou d'appui institutionnel aux structures publiques et privées ad hoc. Le système des Nations Unies en collaboration avec d'autres partenaires du développement (organisations non gouvernementales bilatérales, coopérations bilatérales) ont par ailleurs développé un plaidoyer en faveur des réponses congolaises à la crise dans une logique d'unité nationale et humanitaire. Les différents protagonistes ont été ainsi sensibilisés sur la nécessité de faire front commun à l'échelle de la nation afin de lutter contre les épidémies et les maladies (journées nationales ou régionales de vaccination, reconstruction des centres de santé), contre l'ignorance (couverture nationale des épreuves de fin d'études secondaires, réhabilitation des écoles) et contre l'isolement des populations (ouverture du trafic fluvial, réhabilitation des voies de communication).

Face aux situations de conflits localisés et aux effets des affrontements antérieurs, le système des Nations Unies a en 2001 poursuivi ses interventions humanitaires en réaffirmant son engagement auprès des victimes civiles. Le gigantisme du pays, la dispersion des personnes et la relative absence de données statistiques ont quelque peu affecté cette assistance. En développant une capacité de réponse immédiate basée sur des stratégies de présence et de mobilité, les organismes des Nations Unies dans leurs mandats respectifs ont pu rapprocher les acteurs humanitaires des populations cibles (expédition de convois humanitaires et de bateaux de la paix) et appuyer les microstratégies de sortie de crise. Ces actions ont été menées concomitamment aux réponses structurelles visant la relance de l'économie et la reconstruction.

Dans la perspective de reconstruire le pays, le système des Nations Unies en République démocratique du Congo entend saisir les signes encourageants apparus en 2001 pour consolider les acquis de ses interventions passées et présentes et prendre en compte le nouveau contexte qui prévaut en République démocratique du Congo. L'orientation prioritaire des actions futures du système sera d'accompagner le processus de transition vers la normalisation politique et la reconstruction économique. Trois axes prioritaires se dessinent à cet effet, à savoir :

1. La promotion de la gouvernance démocratique consistant en l'appui au processus électoral, au renforcement des capacités de gestion du développement et à la réunification de l'administration.
2. La lutte contre la pauvreté en appuyant les stratégies aussi bien nationales que communautaires de sortie de crise.
3. L'appui à la mobilisation des ressources sur la base des cadres de stratégies et de politiques élaborés par le Gouvernement et à travers des mécanismes tels que les groupes consultatifs, les réunions thématiques et/ou sectorielles.

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté conformément aux dispositions de la résolution 56/100 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 2001, enjoignant le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée lors de sa cinquante-septième session sur les actions prises par le système des Nations Unies pour assister la République démocratique du Congo dans ses efforts de rétablir la paix et la sécurité, de porter un secours d'urgence aux populations en détresse et de s'engager dans le processus de redressement économique et de reconstruction.

II. Contexte général de la République démocratique du Congo

A. Situation politique et sécuritaire

2. La République démocratique du Congo connaît, depuis près de six ans, deux guerres, parties de l'est, en 1996 et 1998. Celle déclenchée en 1998 est la plus destructrice et la plus meurtrière avec plus de 3 millions de morts du fait des effets directs ou indirects de la guerre et environ 2,5 millions de déplacés. Elle a en outre conduit à la partition de fait du pays en zones sous contrôle, respectivement, du Gouvernement et des mouvements rebelles.

Dialogue intercongolais

3. Le 21 janvier 2001, le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est engagé dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka du 10 juillet 1999 (respect du cessez-le-feu, retrait partiel des troupes étrangères et un déploiement des troupes de la MONUC). Dans cette dynamique, le dialogue intercongolais s'est tenu à Sun City (Afrique du sud), pendant 52 jours (du 25 février au 18 avril 2002). À l'issue de ce dialogue, les délégués ont adopté par consensus une trentaine de résolutions concernant des questions politiques, économiques, financières,

humanitaires, sociales et culturelles, ainsi que celles relatives à la défense, à la sécurité, à la paix et à la réconciliation.

4. La question clef du partage du pouvoir pendant la transition n'a toutefois pas été résolue. Un accord partiel a été signé entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le MLC sur le partage consensuel du pouvoir pendant une période de transition de 30 mois. Le document de cet accord a été cosigné par une majorité des délégués, à l'exception de ceux du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) et de quelques grands partis politiques.

Situation militaire et sécuritaire

5. Le 30 juillet 2002, un accord de paix entre la République démocratique du Congo et le Rwanda a été signé à Pretoria par les Présidents Joseph Kabila et Paul Kagame, prévoyant (dans 90 jours) le désarmement, le regroupement et le rapatriement des Interahamwe et des ex-FAR au Rwanda en échange d'un retrait total des troupes rwandaises de la République démocratique du Congo.

6. En août 2002, un accord de paix entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda a été signé à Luanda par les Présidents Yoweri Museveni et Joseph Kabila. Cet accord prévoit le retrait des troupes ougandaises de la République démocratique du Congo, la reprise de la coopération et la normalisation des relations diplomatiques entre les pays signataires.

B. Situation économique et sociale

7. **Croissance.** On note depuis 2001 une légère reprise de l'activité économique. Les dernières estimations de la Banque centrale laissent entrevoir un taux de croissance d'environ 3 % pour la période de 2001 à 2002. Cette accélération de l'activité économique est due particulièrement à l'augmentation de la production dans les secteurs du diamant (9 %), du cobalt (140 %), du café (18 %), du bois en grumes (130 %) et du ciment (15 %). Ces indicateurs ne concernent cependant que la partie du pays administrée par le Gouvernement. Il convient par ailleurs de souligner qu'avec le déclin du secteur formel de l'économie l'informel est devenu plus dynamique, mais sa contribution au produit national ne fait pas l'objet d'une évaluation méthodique et exhaustive à ce jour.

8. **Inflation.** Depuis les mesures de libéralisation de l'économie prises au début de l'année 2001 et consacrant notamment la politique de vérité des prix des produits pétroliers, l'inflation s'est ralentie. Le taux global d'inflation est passé de 552,55 % en 2000 à 403,60 % en 2001, et se situe seulement à 42,9 % entre avril 2001 et avril 2002. Cette moyenne des fluctuations des prix couvre pourtant des diversités significatives observées entre les tendances spécifiques aux différentes rubriques. Avec 8,1 % au cours du premier trimestre 2002, les meubles, les articles de ménage et entretien ont constitué la rubrique ayant enregistré la plus forte inflation. Viennent ensuite l'enseignement (6,7 %), l'alimentation (5,3 %), la santé (4,4 %) et l'habillement (3,1 %).

9. **Taux de change.** Le franc congolais connaît une stabilisation relative depuis l'abandon au début de 2001 de la politique antérieure de contrôle strict de changes et d'administration du taux de change. L'écart entre les taux de change officiel et parallèle s'est pratiquement résorbé et le cours de change n'est plus sujet à des

fluctuations substantielles. Cotée à 313,58 le dollar des États-Unis au 31 décembre 2001, la parité du franc congolais a atteint un taux record de 397,90 à la fin de février 2002, avant de chuter à 318,92 au 31 mars suivant. Il sied de noter que la nouvelle politique des changes s'inscrit dans le cadre des mesures accompagnant le Programme intérimaire renforcé mis en oeuvre par le Gouvernement avec le concours du FMI.

10. **Finances publiques.** Depuis mai 1997, la République démocratique du Congo n'a été dotée d'un budget pour la première fois qu'au cours de l'exercice 2001. Mais l'exécution de ce budget a rencontré d'énormes difficultés au début de l'exercice, lesquelles se sont manifestées par un faible niveau de mobilisation des recettes et par des dépassements des crédits des dépenses. Les efforts d'assainissement des finances publiques amorcées depuis le mois de juin 2001, dans le cadre du Programme intérimaire renforcé, ont largement amélioré la gestion des opérations financières de l'État. En fin décembre 2001, les comptes de l'État se sont soldés par un déficit de 796 973 000 CDF* contre 11 986 000 une année plus tôt.

11. **Commerce extérieur.** Au plan du commerce extérieur, la situation économique a été marquée par une baisse tendancielle tant des exportations que des importations et par une réduction sensible des excédents commerciaux. Le niveau des exportations du pays est passé de 1 448 900 000 dollars en 1997 à 823,5 millions à fin 2000 et à 883 millions en 2001. Le déficit des transactions courantes représente approximativement 4,5 % du PIB pendant la période sous revue et le déficit global de la balance des paiements oscille autour de 8,5 % du PIB.

12. **Dette extérieure.** Le stock de la dette extérieure du pays a atteint 12,6 milliards de dollars au 30 juin 2001. Ce montant doit être revu à la hausse, à cause du cumul des intérêts. À la même date, les arriérés sur la dette, intérêts et principal, s'élevaient à 9,6 milliards de dollars. Il sied de noter que, contrairement à l'année passée, le service de la dette extérieure a été assuré en 2001 à raison de la quotité mensuelle prévue dans le Programme intérimaire. Ainsi, de juin à octobre 2001, un montant total de 1,6 million de dollars a été libéré en faveur des institutions multilatérales et organisations internationales au titre des commissions, intérêts et contributions. Cependant, la charge de cette dette reste écrasante et le pays est classé dans la catégorie des pays pauvres les plus fortement endettés, en dépit de ses énormes potentialités.

13. **Situation sociale et humanitaire.** Malgré les embellies signalées ci-dessus aux plans politique et économique, la situation sociale et humanitaire en République démocratique du Congo reste préoccupante à cause des mêmes facteurs que ceux mentionnés dans les rapports précédents, à savoir : a) l'inaccessibilité des plus démunis aux services de santé, de l'éducation et de l'eau potable due au faible volume de dépenses publiques et des apports extérieurs alloué au secteur social; b) l'espérance de vie des Congolais affectée par la résurgence des maladies maîtrisées jadis et par la pandémie du VIH/sida dont l'incidence serait au-dessus de la moyenne africaine, surtout dans les milieux urbains; c) la faible proportion des personnes déplacées bénéficiant d'une assistance de la communauté internationale (38 % en 2000) due aux mouvements incessants et incontrôlés d'un nombre croissant des populations provoqués par les guerres (plus de 2 millions de personnes

* Congo Democratic franc (franc congolais).

déplacées loin de leurs localités d'origine et dispersées à travers le territoire national à fin 2000); d) la dégradation de l'environnement et de l'habitat en général entraînant des catastrophes naturelles telles que les érosions, les inondations et la déforestation; c'est ainsi qu'en janvier 2002, 20 % à 40 % de la ville de Goma fut détruite par l'éruption du volcan Nyirangongo laissant environ 14 000 familles, soit 80 000 à 100 000 personnes, totalement démunies.

14. Mesures et options économiques du Gouvernement. Pour stabiliser l'économie, le Gouvernement a pris en 2001 des mesures courageuses consistant notamment à exécuter le budget 2001 sur une base caisse, à laisser flotter la monnaie, à libérer les taux d'intérêt et à édicter une nouvelle loi bancaire. Ces mesures ont été mises en cohérence dans le cadre du Programme intérimaire renforcé appuyé par le FMI pour la période allant de juin 2001 à mars 2002, avec l'objectif de casser l'hyperinflation, stabiliser les agrégats macroéconomiques et créer les conditions d'une reprise de la croissance et de la reconstruction de l'économie. Parallèlement à ces mesures, le Gouvernement avait mis en oeuvre une série de réformes : les contrôles sur le commerce du diamant ont été supprimés en février, la politique de vérité des prix pour les produits pétroliers a été mise en place en mai. L'évaluation faite par le FMI de l'exécution du Programme intérimaire a été jugée satisfaisante. Grâce à une discipline budgétaire rigoureuse, des politiques monétaires et des prix compatibles avec les objectifs retenus, ce programme a permis de casser la spirale inflationniste et de réduire sensiblement les distorsions qui s'observaient encore au sein de l'économie. Il a également servi de cadre à des réformes dans les domaines ci-après : a) la politique de change, avec la nouvelle réglementation consacrant la libéralisation du change (décret-loi No 004/2001 du 31 janvier 2001); b) la politique minière et des investissements, avec les nouveaux codes minier et des investissements; c) la politique des prix, avec le renforcement du régime de l'ordonnance-loi No 83/026 du 12 septembre 1983 consacrant la libéralisation des prix, assortie d'un contrôle a posteriori.

15. Aide publique au développement. Selon les premières estimations, l'aide publique octroyée à la République démocratique du Congo en 2000 et 2001 s'est élevée respectivement à 184 et 243 millions de dollars. Malgré cet accroissement important de près de 58 %, l'aide humanitaire demeure la forme privilégiée sous laquelle l'assistance est octroyée à la République démocratique du Congo. Cette tendance date des années 90 qui ont installé le pays durablement dans une situation de crise profonde marquée par des turbulences sociales, des pillages et des conflits armés entraînant le gel de la coopération structurelle. Depuis septembre 2001, on assiste cependant à la reprise graduelle de cette forme de coopération. En effet, les performances au plan de la gestion macroéconomique mentionnées ci-dessus ont permis le rétablissement du dialogue macroéconomique entre la République démocratique du Congo et les institutions de Bretton Woods. Le FMI a apporté son soutien au Gouvernement pour la mise en place d'un programme triennal. La Banque mondiale de son côté a mis à la disposition du Gouvernement un don de 50 millions de dollars et lui a apporté son appui dans la formulation du Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction, évalué à 1,7 milliard de dollars. La Banque mondiale, en collaboration avec le PNUD, a également aidé le Gouvernement dans l'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté intérimaire, et a conclu avec lui un accord de prêt de l'ordre de 450 millions de dollars, dont 300 millions sont destinés à épouser une partie des arriérés de sa dette extérieure.

16. **Dialogue macroéconomique.** Dans l'ensemble, la reprise de la coopération formelle s'organise notamment au sein d'un mécanisme de concertation périodique des donateurs animé par la Banque mondiale. C'est dans ce cadre que, depuis juillet 2001, se sont tenues alternativement à Paris et à Bruxelles trois réunions d'information des bailleurs sur la situation économique et financière de la République démocratique du Congo. Ces rencontres connaissent une forte participation des partenaires bilatéraux et multilatéraux du pays : la session de décembre 2001 avait ainsi regroupé plusieurs pays et organisations internationales. À la réunion de juillet, les donateurs avaient fait des annonces de financement de l'ordre de 240 millions de dollars en appui au Programme intérimaire renforcé. Ces annonces ne se sont malheureusement pas matérialisées par des décaissements importants.

III. Contraintes et défis majeurs

A. Défis en matière de gouvernance

17. **Processus de normalisation politique.** Comme il a été indiqué précédemment, la situation politique reste étroitement tributaire des questions de la mise en place du nouvel ordre institutionnel et de la constitution d'une armée républicaine. Deux camps se font face sur ces questions : d'un côté le bloc composé des signataires de l'Accord dit de Sun City et de l'autre ceux qui ont refusé d'adhérer à cet accord (RCD et une frange de l'opposition politique non armée). Des négociations sont en cours pour tenter de rapprocher les deux blocs dans un cadre consensuel et inclusif. Il importe donc de poursuivre ces négociations sous peine de retarder sinon de compromettre la réunification du pays et sa reconstruction.

18. **Situation en ce qui concerne le respect des droits de l'homme.** La situation des droits de l'homme déjà précaire en temps de paix, en raison d'une longue tradition de leur méconnaissance, s'est aggravée davantage avec de nombreuses atrocités et atteintes à la vie, y compris celle des personnes vulnérables suite aux violations directement liées au conflit (affrontements entre deux factions du MLC en mai 2002 dans la Province orientale) ou du fait de nombreux cas d'abus (arrestations et détentions illégales, atteintes aux libertés politiques, de presse et d'associations) perpétrées aussi bien par le Gouvernement que par les mouvements rebelles. La signature d'un décret portant amnistie générale a permis, certes, de libérer bon nombre de détenus, principalement à Kinshasa, mais les arrestations se sont poursuivies après promulgation du décret dont la mise en oeuvre n'a été que partielle, certaines personnes concernées ayant continué d'être détenues. Une conférence nationale sur les droits de l'homme organisée par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale, dont le Bureau sur le terrain du Haut Commissariat aux droits de l'homme et certains organismes du système des Nations Unies (PNUD, UNICEF), a réuni 429 délégués représentant les institutions publiques et les organisations de la société civile, provenant de toutes les provinces du pays. Un plan d'action national de promotion et de protection des droits de l'homme et la Charte congolaise des droits de l'homme et du peuple ont été adoptés.

B. Défis du développement humain durable

19. **Pauvreté humaine.** La situation humanitaire et sociale est demeurée fort préoccupante en République démocratique du Congo durant l'année 2001. Une étude récente a montré que la grande majorité de la population vit avec l'équivalent de 0,2 dollar par personne et par jour, et consomme moins des deux tiers des calories nécessaires pour rester en bonne santé. Il ressort des statistiques du PAM et de la FAO qu'environ 17 millions de Congolais, soit près du tiers de la population totale du pays, vivent en insécurité alimentaire et ont des besoins critiques en nourriture. Parmi les raisons évoquées, on cite notamment les déplacements prolongés des populations, la rupture des sources traditionnelles d'approvisionnements alimentaires et la faiblesse du pouvoir d'achat. Le PNUD, dans le *Rapport mondial sur le développement humain, 2000* a estimé, pour la République démocratique du Congo, l'indice de développement humain à 0,429, ce qui classe le pays au 142^e rang mondial sur 162 pays et parmi les pays à très faible développement humain. Les tendances du développement humain montrent donc une accentuation de la pauvreté monétaire du fait notamment de la mal gouvernance administrative et économique. Le palliatif qu'apporte la dynamique des communautés et du secteur informel ne suffit cependant pas à atténuer la pauvreté humaine de manière significative.

20. **VIH/sida, environnement et conflits.** Au regard de sa vitesse de propagation et de ses conséquences dévastatrices sur l'activité économique et sociale, la pandémie du VIH/sida pose au pays des problèmes de développement dont l'acuité n'est pas bien reflétée dans les statistiques disponibles. Selon les estimations du Bureau de coordination du Programme national de lutte contre le sida publiées en 2000, le taux d'infection au VIH parmi les adultes de 15 à 49 ans se situe à 5 %. Ces estimations sont nettement en dessous des réalités nationales : certaines régions du pays, notamment celles touchées par les conflits, connaissent des taux de prévalence de l'ordre de 25 à 35 %. Les conflits ont eu également des conséquences sur l'environnement : les parcs animaliers et la végétation du pays ont subi de lourds dommages depuis 1994, avec l'afflux des réfugiés et des personnes déplacées entraînant ainsi de sérieux problèmes d'érosion, de déforestation, de braconnage et de surexploitation des ressources naturelles, dont celles des minerais dans les parcs.

21. **Contraintes aux actions de l'ONU.** Les activités du système des Nations Unies en République démocratique du Congo se heurtent à un certain nombre de difficultés dont les principales sont : a) l'insécurité des civils et du personnel des Nations Unies : si la violence contre les civils a déjà été soulignée dans ce document, il convient de noter une certaine augmentation de l'insécurité urbaine visant tout particulièrement les fonctionnaires internationaux dans certains grands centres urbains; b) le manque d'accessibilité auprès d'un grand nombre de personnes affectées par la guerre et autres vulnérables, particulièrement le long de la ligne de front, l'étendue des territoires à couvrir et l'état de délabrement des infrastructures socioéconomiques et de transport sont également au centre de la problématique, avec leur corollaire, le coût élevé des opérations; c) l'insuffisance des ressources réellement mobilisées pour les actions humanitaires et de réhabilitation, due à l'attentisme de partenaires qui ont lié leur aide au progrès du dialogue intercongolais; et d) les limites de la réponse humanitaire face à l'ampleur des besoins.

IV. Coopération entre la République démocratique du Congo et le système des Nations Unies

22. L'évolution positive du contexte national ouvre la perspective d'un processus de sortie de crise dont la durabilité requiert l'appui de l'ensemble des partenaires au développement, y compris les institutions de Bretton Woods. Au demeurant, la plupart de ceux-ci semblent sur le point de reprendre ou de renforcer leurs programmes de coopération avec la République démocratique du Congo suite aux mesures d'ouverture politique, de libéralisation et de réformes économiques décidées par le Gouvernement.

23. C'est en pleine conscience de cette marge de manoeuvre quelque peu étroite, la première en trois ans, que les organismes des Nations Unies ont apporté une assistance financière et matérielle à la République démocratique du Congo dans les trois grands domaines visés par la résolution 56/100 de l'Assemblée générale, à savoir :

- Le rétablissement de la sécurité et d'une paix durable;
- Le secours d'urgence aux populations en détresse;
- La relance de l'économie et la reconstruction.

24. Pour ce faire, les organismes des Nations Unies en République démocratique du Congo ont opté pour une stratégie délibérément volontariste, reposant sur trois piliers, à savoir : a) une capacité de réponse immédiate aux formes les plus aiguës de vulnérabilité, à travers une stratégie de présence et de mobilité; b) un plaidoyer en faveur d'initiatives d'intérêt général « imposées » à chacun des belligérants comme autant de « causes communes »; et c) un appui aux démarches durables et structurelles, tant sur le plan macroéconomique qu'en direction des communautés et des groupes en mesure de formuler une stratégie de sortie de crise à leur échelle. Cet appui s'est étendu aux questions de gouvernance et de respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

A. Appui du système des Nations Unies au rétablissement de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo

25. **Appui à la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka.** Les consultations entre le Secrétariat et les leaders de la région en coordination avec le Secrétariat général de l'Union africaine se sont tenues dans le cadre des réunions du Comité politique pour l'application de l'Accord de Lusaka dans lequel siègent les représentants de la MONUC et de l'Union africaine. La dernière réunion de ce comité, tenue à Luanda, a connu la participation du Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que celle de la dernière mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, qui s'est déroulée du 27 avril au 7 mai 2002. Les participants ont notamment procédé à l'évaluation du niveau d'application de la résolution 1399 (2002) du Conseil de sécurité. Ils ont noté le faible niveau de cette application. La mission du Conseil de sécurité a cependant apprécié l'engagement du Comité politique dans la mise en oeuvre de cette résolution. Toutefois, les efforts conjoints du Secrétaire général des Nations Unies et du Président Thabo Mbeki ont abouti à la signature à Pretoria, en juillet dernier, d'un accord de paix entre les Présidents Paul Kagame et Joseph Kabila.

26. **Promotion des droits humains et de la culture de la paix.** Le système des Nations Unies a apporté son appui aux institutions nationales et aux organes de la société civile dans le but de promouvoir la culture de la paix et d'améliorer l'administration de la justice et la défense des droits de l'homme. Plusieurs activités ont été menées à cet effet :

a) Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, grâce au financement de la Commission européenne, exécute depuis octobre 2001 un projet d'appui au Ministère des droits humains visant notamment à faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action national pour la promotion et la protection des droits de l'homme;

b) En collaboration avec la Section droits de l'homme de la MONUC et d'autres organismes des Nations Unies, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a entrepris diverses activités de formation à l'intention des différentes catégories de cibles : magistrats et avocats, activistes des droits de l'homme et professionnels des médias;

c) Dans le cadre du Programme national de renforcement des capacités institutionnelles, le PNUD a appuyé la vulgarisation à Kinshasa et en province des résolutions et recommandations de la Conférence nationale sur les droits humains auprès de la police, des forces armées et de sécurité;

d) Suite à une série de consultations entre le Ministère de l'intérieur et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, une proposition de loi-cadre sur les réfugiés a été présentée au Gouvernement pour être soumise à l'Assemblée constituante et législative/Parlement de transition.

27. **Sensibilisation à des causes communes à l'échelle nationale.** L'ONU, en collaboration avec d'autres partenaires du développement (organisations non gouvernementales, coopérations bilatérales), a joué un rôle d'appui à des réponses congolaises à la crise dans une logique d'unité nationale et d'humanité, face à l'érection de murs et la perpétration d'actes de violence mettant en péril le fondement même du pays et de la notion d'État. L'ONU a sensibilisé les différents protagonistes sur la nécessité de faire front commun à l'échelle de la nation et de promouvoir les causes communes de l'éducation, de la santé, de la circulation des personnes et des biens et de l'unité du pays. Plusieurs activités ont été entreprises ou appuyées en mettant à contribution les parties nationales des deux côtés de la ligne de front :

a) L'UNICEF a appuyé le Gouvernement et les belligérants dans la démobilisation des enfants soldats et dans la réunification familiale (près de 800 enfants non accompagnés ont été recueillis, 207 enfants soldats des FAC ont été effectivement démobilisés, 165 enfants soldats et miliciens congolais déportés en Ouganda ont été démobilisés et rapatriés, 104 autres enfants soldats ont été démobilisés du camp de Mushaki en avril 2002);

b) Le système des Nations Unies, avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme en tête, a mené des actions de protection, de sensibilisation et de formation des membres d'organisations non gouvernementales locales et des activistes des droits de l'homme; des missions sur le terrain (dont celle du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo) et des visites de prisons ont été effectuées dans des villes sous contrôle gouvernemental

(Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Likasi, Matadi, Boma) et dans celles sous contrôle des mouvements rebelles (Bukavu, Bunia, Kindu, Maniema, Butembo, Kisangani);

c) Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, y compris la MONUC, a facilité en 2001 la réalisation de la session nationale des examens de fin d'études secondaires qui a connu la participation de plus de 50 000 étudiants vivant dans les territoires sous contrôle rebelle lesquels pourront en cas de réussite prétendre à des diplômes reconnus par le Ministère de l'éducation nationale congolais; deux ateliers ont été organisés sur les secteurs de l'éducation et de la sécurité alimentaire afin de consolider et promouvoir la paix dans un contexte de crise et d'urgence humanitaire; d'autres ateliers sont prévus sur les domaines essentiels de la vie quotidienne des Congolais (santé, médias, justice, transport et protection des civils);

d) L'OMS et l'UNICEF ont conjugué leurs efforts avec d'autres organisations et organismes pour organiser avec succès les journées nationales de vaccination contre la poliomyélite (12 348 473 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés);

e) L'OIT a, sur financement de la Banque mondiale, initié un programme de réinsertion économique des groupes vulnérables et des combattants démobilisés (800 personnes vulnérables, dont environ 300 jeunes ex-combattants bénéficieront des projets de réinsertion mis en oeuvre dans ce cadre).

B. Assistance humanitaire du système des Nations Unies en République démocratique du Congo

28. Face aux situations de conflits localisés et aux effets des affrontements antérieurs, le système des Nations Unies a poursuivi en 2001 ses interventions humanitaires en réaffirmant son engagement auprès des victimes civiles. Cette approche répond à la nécessité de sortir les acteurs humanitaires d'un certain immobilisme façonné par le gigantisme du pays, la dispersion des personnes et la relative absence de données statistiques. Les réponses immédiates ont ainsi été basées sur des stratégies de présence et de mobilité destinées à rapprocher les acteurs humanitaires des populations cibles et à appuyer les microstratégies de sortie de crise.

29. **Convois humanitaires et pacifiques pour approcher les populations cibles.** Le système des Nations Unies a coordonné la promotion du concept de « corridors humanitaires » pour convoier les produits divers, assurer les flux alimentaires des zones excédentaires vers les zones déficitaires et matérialiser définitivement l'ouverture du fleuve Congo au trafic commercial. Plusieurs convois ont été ainsi organisés : a) le 10 juin 2001, le premier navire de la MONUC est parti de Mbandaka à destination de Kisangani, sous la protection d'un détachement uruguayen de la MONUC, avec à son bord une expédition du PAM de 527 tonnes de vivres dans les localités congolaises sous contrôle de la rébellion; b) le 31 juillet 2001, un convoi humanitaire fluvial surnommé « Bateau Boboto », organisé conjointement par plusieurs partenaires (FAO, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, MONUC, Coopération belge, PAM, UNICEF, MEMISA/Belgique et Centre de développement intégré de Bwamanda), est parti de Kinshasa pour le nord de la province de l'Équateur, avec à son bord 650 tonnes de biens de première nécessité (médicaments, carburant, matériel médical, nourriture,

fournitures scolaires, matériaux de construction, vêtements, semences et outillage agricole); c) retour un mois plus tard du « Bateau Boboto » avec 800 tonnes de maïs pour une assistance aux populations nécessiteuses de Kinshasa; d) le 8 février 2002, un convoi humanitaire fluvial est parti pour le Sankuru avec 700 tonnes de biens de première nécessité; e) le 29 avril 2002, un convoi fluvial humanitaire organisé par le groupe technique (organismes des Nations Unies/MONUC/donateurs/organisations non gouvernementales internationales), avec plus de 1 000 tonnes de biens de première nécessité, est parti de Kinshasa pour Kisangani avec arrêt à Bumba, Lisala et Isangi. La réalisation de ces convois humanitaires a été cofinancée sur le Fonds d'urgence des Nations Unies, géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et destiné à répondre aux urgences humanitaires.

30. **L'appel global des Nations Unies et partenaires.** Tenant compte des progrès réalisés dans le cadre de l'Accord de Lusaka, et en prévision de l'opération de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réintégration soutenue par la phase 3 du déploiement de la MONUC, l'ONUC et ses partenaires ont développé le Plan d'action humanitaire commun pour l'an 2002 (appel global 2002). L'appel global vise également l'extension des activités à toutes les zones de paix par des microprojets de relance économique. Au 5 mai 2002, la réponse des donateurs s'élevait à près de 13 % du total de 194 140 365 dollars requis pour l'ensemble des projets proposés par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Suite à l'éruption volcanique de Goma une nouvelle demande évaluée à 14 763 221 dollars a été formulée, portant ainsi à 208 903 586 dollars le total des fonds demandés dans le cadre de la procédure d'appel global 2002.

C. Soutien du système des Nations Unies à la relance économique et à la reconstruction de la République démocratique du Congo

31. Dans leurs domaines respectifs, les différentes instances de l'ONU se sont efforcées de donner des réponses structurelles pour relancer les démarches durables de relance de l'économie et de reconstruction du pays. Il s'agit de préserver, au coeur de l'urgence, une approche structurelle visant les réformes à long terme et l'appui institutionnel, notamment en soutenant les stratégies nationales de sortie de crise (renforcement des capacités institutionnelles, appui au programme de réduction de la pauvreté et croissance).

32. **Appui aux microstratégies et activités de sortie de crise.** Des microstratégies de sortie de crise portant notamment sur les activités de réhabilitation des infrastructures, de génération de revenu, ou de renforcement des capacités communautaires ont été développées. Dans les provinces touchées par les conflits, l'intervention du système des Nations Unies a également visé la réconciliation intercommunautaire et la réinsertion socioéconomique à travers des projets interethniques et des projets appuyant les communautés susceptibles d'accueillir les démobilisés. Plusieurs initiatives ont été ainsi soutenues à la base :

a) L'UNICEF a financé la reconstruction des infrastructures scolaires qui avaient été détruites par l'éruption du Nyiragongo, permettant ainsi à 24 000 élèves de renouer avec l'école;

b) Le PNUD, en collaboration avec l'UNOPS et la FAO, est intervenu à Kinshasa et dans sept autres provinces, y compris des provinces de l'Est sous contrôle des rebelles, pour aider, à travers des dons, des microcrédits ou de la

formation, des communautés locales à formuler et à mettre en oeuvre les projets communautaires de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base et de développement rural ou urbain.

33. Combinaison de l'humanitaire et du développement. La formulation d'objectifs communs (à travers des documents conjoints, les groupes thématiques, les réunions MONUC-organismes de l'ONU) est de nature à permettre non seulement à l'Organisation de mobiliser les fonds et les énergies nécessaires pour ses programmes nationaux de type « classique », mais aussi de servir la composante « réintégration » du programme de désarmement et démobilisation. Poursuivre ces deux objectifs globaux a requis de la part du système des Nations Unies une flexibilité dans la mise en oeuvre des programmes, afin d'assurer la complémentarité entre les programmes nationaux et les progrès effectués dans le domaine du désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réintégration. Plusieurs organisations combinent ainsi les approches d'assistance d'urgence aux actions de nature plus pérenne :

a) Le PNUD envisage des ajustements possibles à son programme pour y intégrer la logique de réintégration des démobilisés : le programme de renforcement des capacités communautaires comprendra dans les populations cibles les personnes démobilisées et leurs familles;

b) L'UNESCO a initié, par l'entremise de l'organisation non gouvernementale Association philanthropique des mamans du Congo (APHILMA), des activités éducatives pour les filles déplacées en République démocratique du Congo;

c) Le PAM a poursuivi la mise en oeuvre de son projet dénommé « Intervention prolongée de secours et de redressement » qui, pour l'année 2002, assistera, avec 35 581 255 dollars et 60 652 tonnes, 1 290 830 personnes parmi lesquelles des déplacés de guerre, des réfugiés et d'autres catégories affectées par la guerre.

34. Appui aux stratégies nationales de reconstruction et de sortie de crise. Des organismes des Nations Unies ont assisté le Gouvernement dans l'exécution ou la formulation des stratégies de développement en perspective notamment du dialogue macroéconomique et sectoriel avec les institutions de Bretton Woods. Ce dialogue s'inscrit dans trois principaux cadres de stratégies : le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction et enfin le Programme national d'urgence pour le renforcement des capacités. Des organismes des Nations Unies ont pris différentes initiatives dans le cadre de ces stratégies :

a) L'OIT a initié depuis décembre 2001 un processus participatif de formulation d'un programme d'urgence de création d'emplois et de revenus établissant un lien entre le programme emploi et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté;

b) La FAO a assisté le Gouvernement dans la formulation de la stratégie de développement rural à moyen terme lequel a servi de base à l'identification et à l'évaluation de la composante « agriculture » du Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction;

c) Le PNUD a poursuivi son appui au Programme national de renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines de la relance de l'appareil statistique (élaboration des comptes nationaux légers pour 2000, esquisse du tableau des opérations financières de l'État couvrant l'année 2000), de la formulation des politiques et stratégies (appui au processus participatif du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté intérimaire à l'amélioration des procédures budgétaires), de la coordination et de la mobilisation des aides extérieures (élaboration d'un vade-mecum sur les règles et procédures des principaux donateurs et bailleurs de fonds de la République démocratique du Congo), ainsi que dans celui de l'amélioration de la gouvernance administrative et judiciaire.

V. Les perspectives de reconstruction

35. **Orientations thématiques de l'action future du système des Nations Unies.**

Dans la perspective de la reconstruction de la République démocratique du Congo, le système des Nations Unies entend saisir les signes encourageants apparus en 2001 pour consolider les acquis de ses interventions passées et présentes et prendre en compte le nouveau contexte. L'orientation prioritaire des actions futures du système sera d'accompagner le processus de transition vers la normalisation politique et la reconstruction économique. Trois axes prioritaires se dessinent à cet effet, à savoir : a) la promotion de la gouvernance démocratique consistant en l'appui au processus électoral, au renforcement des capacités de gestion du développement, à la réunification de l'administration; b) l'appui à la mobilisation des ressources sur la base des cadres des stratégies et des politiques élaborés par le Gouvernement et au travers de mécanismes divers : réunions des bailleurs, groupes consultatifs, mécanismes locaux de concertation et de coordination; et c) la lutte contre la pauvreté en appuyant les stratégies aussi bien nationales que communautaires de sortie de crise. Sur les plans global et régional, les contenus des activités et des programmes refléteront les objectifs du développement retenus au Sommet du Millénaire ainsi que les orientations contenues dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

36. **Appui à la gouvernance démocratique et à la lutte contre la pauvreté.** Les orientations thématiques mentionnées ci-dessus recoupent celles identifiées dans le bilan commun de pays élaboré depuis le mois de mai 2001 en prélude au document du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dont l'élaboration est en cours. Les thèmes de concentration du futur découlent de ces orientations tout en prenant en compte les évolutions enregistrées depuis la publication de ce dernier document. En effet, le Plan-cadre comportera, entre autres, cinq axes stratégiques d'actions, à savoir : a) la lutte contre la pauvreté; b) la gouvernance et les droits de l'homme; c) le VIH/sida; d) la paix et la sécurité; et e) la réhabilitation et le secours d'urgence. Les mêmes thèmes se retrouvent dans les programmes d'assistance du système des Nations Unies qui ont été formulés en étroite coopération avec le Gouvernement congolais.

37. **L'appui à la mobilisation des ressources.** La dernière réunion tenue à Paris a ouvert des perspectives fort encourageantes en termes de reprise de la coopération formelle entre la République démocratique du Congo et ses principaux partenaires multilatéraux et bilatéraux. Cette réunion a en fait servi de pré-Groupe consultatif durant lequel les participants ont examiné l'évolution économique de la République démocratique du Congo, l'aide au développement, l'épineuse question de la dette et

les moyens d'accroître l'assistance à ce pays. Les participants ont exprimé leur satisfaction sur la bonne exécution du programme économique telle qu'elle ressort de l'évaluation faite par le FMI. Les progrès accomplis au dialogue intercongolais de Sun City leur sont également apparus encourageants, comme une étape décisive qu'il faut franchir pour parvenir à une solution globale des problèmes politiques de la République démocratique du Congo. Ils se sont par contre préoccupés de l'urgence de répondre aux besoins humanitaires, laquelle pourrait compromettre le bon déroulement de la période de transition. Tous les participants ont soutenu le cadre stratégique que constitue le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et beaucoup de délégations ont exprimé leur intention de contribuer à la mise en oeuvre du Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction ainsi qu'au cadre de la Stratégie multipays de démobilisation et réintégration de la région des Grands Lacs. De même, plusieurs délégations se sont dites disposées à contribuer par un crédit relais à la solution de la question des arriérés de la dette. Ce pré-groupe consultatif sera suivi d'une réunion formelle de Groupe consultatif prévu pour octobre ou novembre 2002.

38. Mécanismes de concertation et de coordination. Afin d'éviter la dispersion des efforts et de développer des synergies entre leurs interventions des différents partenaires au développement, le PNUD et la Banque mondiale, dans le prolongement des rencontres de Paris et Bruxelles, ont proposé à l'ensemble des bailleurs de fonds présents en République démocratique du Congo un mécanisme de coordination qui a été bien accueilli à la dernière réunion d'information des partenaires de la République démocratique du Congo, en mai 2002 à Paris.

IV. Recommandations

39. Le Secrétaire général :

a) Invite les partenaires au développement à appuyer les institutions de la transition qui seront mises en place au terme d'un accord politique inclusif, ce afin d'asseoir les conditions d'une bonne gouvernance;

b) Encourage le Gouvernement à poursuivre la mise en oeuvre des réformes économiques visant à stabiliser le cadre macroéconomique permettant de créer les conditions d'une croissance économique durable;

c) Encourage la communauté internationale à appuyer le programme de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants;

d) Invite la communauté internationale à appuyer le fonds fiduciaire mis en place par la Banque mondiale pour apurer les arriérés de la dette congolaise.